



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 2026
À 10 H À AGEN

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	15	15

Date de la convocation : 30 avril 2026

Secrétaire de Séance : Christine SATTÀ

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE		
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO		
Gérard RÉGNIER	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
Délégués		
Yann BIHOUÉE		
Thierry BOZZELLI		
Thierry BROUILLARD		
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Jean-Jacques CAMINADE		
Joël CHRÉTIEN	X	P
Alain DALLA MARIA		
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE	X	P
Michel LAVILLE		
Jean-Louis MOLINIÉ		
Pascal MOURGUES	X	P
Alain PASCAL	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Françoise RIVETTA		
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ		

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

DECISION 26_008_B

Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre n° 26263 concernant la réalisation des études préliminaires et avant-projet sommaire à la construction de deux usines d'eau potable alimentées par des captages en ressources superficielles – 2 lots

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions du code de la commande publique et notamment :

- ses articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 relatif à la procédure d'appel d'offres ouvert ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

VU la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

VU la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant au Bureau du Syndicat Départemental EAU47 la passation des marchés et de leurs modifications selon la procédure formalisée, modifiée par délibération syndicale n° 25_005_C du 13 mars 2025 ;

VU la délibération Syndicale n°25_003_C du 13 mars 2025 approuvant la désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;

VU les avis de marché publiés dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics sous les n° 26-20189 et 26-26109 en date du 26-02-2026 et du 13-03-2026 ;

VU les avis de marché publiés dans le Journal Officiel de l'Union Européenne sous les n° 143917-2026 et 179482-2026 en date du 02/03/2026 et du 16/03/2026 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est tenue le mercredi 29 avril 2026 à 13 h 30 au siège du Syndicat EAU47 ;

CONSIDERANT le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réalisation des études préliminaires et avant-projet-sommaire à la construction de deux usines d'eau potable alimentées par des captages en ressources superficielles, divisé en lots et tranches comme suit :

- **Lot 1 : Création d'une prise d'eau, d'une usine et des réseaux d'interconnexions sur le Lot (Secteur Nord / Lémance)**

Tranche Ferme :

- Phase 1 : Etudes préliminaires (EP)
- Phase 2 : Avant-projet sommaire (APS)

Tranches optionnelles :

- Tranche Optionnelle 1 : Dossier de déclaration d'utilité publique (DUP)
- Tranche Optionnelle 2 : Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Tranche Optionnelle 3 : Loi sur l'eau - Déclaration

- Tranche Optionnelle 4 : Loi sur l'eau - Autorisation
- Tranche Optionnelle 5 : Consultation des parties prenantes
- **Lot 2 : Création d'une prise d'eau, d'une usine et des réseaux d'interconnexions à la confluence Lot – Garonne**

Tranche Ferme :

- Phase 1 : Etudes préliminaires (EP)
- Phase 2 : Avant-projet sommaire (APS)

Tranches optionnelles :

- Tranche Optionnelle 1 : Dossier de déclaration d'utilité publique (DUP)
- Tranche Optionnelle 2 : Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Tranche Optionnelle 3 : Loi sur l'eau - Déclaration
- Tranche Optionnelle 4 : Loi sur l'eau - Autorisation
- Tranche Optionnelle 5 : Consultation des parties prenantes

CONSIDERANT le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats via le profil acheteur DEMAT-AMPA ;

CONSIDERANT que la date limite de remise des offres était fixée au 31/03/2026 puis repoussée au 7/04/2026 à 12 h 00 ;

CONSIDERANT que 6 plis pour chacun des lots 1 et 2 ont été réceptionnés sur le profil acheteur :

- **NALDEO, IRH Ingénieur Conseil, EGIS EAU SA** (mandataire d'un groupement conjoint), **SAFEGE, CABINET D'ETUDES Marc MERLIN** (mandataire d'un groupement conjoint) **ARTELIA** ;
- **que** ces 6 plis ont été ouverts par l'Entité Adjudicatrice le 7/04/2026 et remis pour analyse à la Direction EAU47 à la même date ;
- **que** toutes les candidatures ont été retenues ;

CONSIDERANT que les variantes n'étaient pas autorisées pour cette consultation ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres réalisé selon les critères d'attribution et le choix de l'offre mentionnés à l'article 6 du Règlement de consultation ;

CONSIDERANT la présentation de ce rapport aux membres de la CAO en séance du 29 avril 2026 à 13 h 30 ;

CONSIDERANT le choix de la Commission d'Appel d'Offres susvisée de retenir les candidats proposés par la Direction EAU47, à savoir :

- **Pour le lot n°1 : Création d'une prise d'eau, d'une usine et des réseaux d'interconnexions sur le Lot (Secteur Nord / Lémance) :**

Groupement : Cabinet d'études Marc MERLIN (mandataire du groupement conjoint) / **ADVICE INGENIERIE** (co-traitant 1) / **HYGEO Eau et Environnement** (Co-traitant 2), pour le montant contrôlé (tranche ferme et tranches optionnelles) de **251 680,00 € HT, soit 302 016,00 € TTC** ;

- **Pour le lot 2 : Création d'une prise d'eau, d'une usine et des réseaux d'interconnexions à la confluence Lot – Garonne :**

Groupement : Cabinet d'études Marc MERLIN (mandataire du groupement conjoint) / **ADVICE INGENIERIE** (co-traitant 1)/ **HYGEO Eau et Environnement** (Co-traitant 2), pour le montant contrôlé (tranche ferme et tranches optionnelles) de **248 230,00 € HT, soit 297 876,00 € TTC ;**

Madame la Présidente appelle le Bureau à prendre une décision pour la signature du marché de maîtrise d'oeuvre avec l'attributaire ci-dessus choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

***Après en avoir délibéré,
Le Bureau syndical,***

A l'unanimité des délégués présents,

Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution du présent marché relatif à la réalisation des études préliminaires et avant-projet-sommaire à la construction de deux usines d'eau potable alimentées par des captages en ressources superficielles pour les lots 1 et 2, proposé par la Direction d'EAU47 au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation ;

Autorise la Présidente à signer le marché de maîtrise d'oeuvre :

Lot n°1 avec le candidat retenu **Groupement : Cabinet d'études Marc MERLIN** (mandataire d'un groupement conjoint) / **ADVICE INGENIERIE** (co-traitant 1) / **HYGEO Eau et Environnement** (Co-traitant 2) pour un montant total du marché de **251 680,00 € HT, soit 302 016,00 € TTC**

L'offre est décomposée ainsi :

Tranche ferme :

● EP	65 190,00 € HT soit	78 228,00 € TTC
● APS	78 150,00 € HT soit	93 780,00 € TTC
Total Tranche Ferme	143 340,00 € HT soit	172 008,00 € TTC

Tranches Optionnelles :

● Tranche Optionnelle 1 :	30 150,00 € HT soit	36 180,00 € TTC
● Tranche Optionnelle 2 :	5 500,00 € HT soit	6 600,00 € TTC
● Tranche Optionnelle 3 :	4 900,00 € HT soit	5 880,00 € TTC
● Tranche Optionnelle 4 :	47 200,00 € HT soit	56 640,00 € TTC
● Tranche Optionnelle 5 :	20 590,00 € HT soit	24 708,00 € TTC
Total T. Optionnelles :	108 340,00 € HT soit	130 008,00 € TTC

- **Lot n°2** avec le candidat retenu Groupement : **Cabinet d'études Marc MERLIN** (mandataire du groupement conjoint) / **ADVICE INGENIERIE** (co-traitant 1) / **HYGEO Eau et Environnement** (Co-traitant 2) pour un montant total du marché de **248 230,00 € HT**, soit **297 876,00 € TTC**

L'offre est décomposée ainsi :

Tranche ferme :

- EP 63 540,00 € HT soit 76 248,00 € TTC
 - APS 76 350,00 € HT soit 91 620,00 € TTC
- Total Tranche Ferme 139 890,00 € HT soit 167 868,00 € TTC**

Tranches Optionnelles :

- Tranche Optionnelle 1 : 30 150,00 € HT soit 36 180,00 € TTC
 - Tranche Optionnelle 2 : 5 500,00 € HT soit 6 600,00 € TTC
 - Tranche Optionnelle 3 : 4 900,00 € HT soit 5 880,00 € TTC
 - Tranche Optionnelle 4 : 47 200,00 € HT soit 56 640,00 € TTC
 - Tranche Optionnelle 5 : 20 590,00 € HT soit 24 708,00 € TTC
- Total T. Optionnelles : 108 340,00 € HT soit 130 008,00 € TTC**

Précise que les délais de réalisation sont les suivants :

- **Lot 1 : Création d'une prise d'eau, d'une usine et des réseaux d'interconnexions sur le Lot (Secteur Nord / Lémance) :**

Tranche ferme – Phase 1	Etudes préliminaires	12 mois
Tranche ferme – Phase 2	APS	6 mois
Tranche optionnelle 1	Dossier de déclaration d'utilité publique	24 mois
Tranche optionnelle 2	Installation classée pour la protection de l'environnement	24 mois
Tranche optionnelle 3	Loi sur l'Eau : Déclaration	24 mois
Tranche optionnelle 4	Loi sur l'Eau : Autorisation	24 mois
Tranche optionnelle 5	Consultation des parties prenantes	24 mois

- **Lot 2 : Création d'une prise d'eau, d'une usine et des réseaux d'interconnexions à la confluence Lot - Garonne :**

Tranche ferme – Phase 1	Etudes préliminaires et APS	12 mois
Tranche ferme – Phase 2	APS	6 mois
Tranche optionnelle 1	Dossier de déclaration d'utilité publique	24 mois
Tranche optionnelle 2	Installation classée pour la protection de l'environnement	24 mois
Tranche optionnelle 3	Loi sur l'Eau : Déclaration	24 mois
Tranche optionnelle 4	Loi sur l'Eau : Autorisation	24 mois
Tranche optionnelle 5	Consultation des parties prenantes	24 mois

AR Prefecture

047-254702491-20260507-26_008_B-AU
Reçu le 20/05/2026
Publié le 20/05/2026

Donne pouvoir à la Présidente pour signer la présente décision et lui délègue tous les pouvoirs pour remplir toutes les formalités et signer tout document relatif à ce marché ;

Dit qu'en application de l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la séance du Comité syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Christine SATTÀ